

SRADDET

CONFÉRENCE AVENIR DE NOS TERRITOIRES

lundi 5 octobre – Hôtel de Région

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

- Avenir de nos territoires, un an après : outils et ateliers
- Avenir de nos territoires, la mesure de nos évolutions
- Les grands enjeux du modèle urbain post-COVID
- Avenir de nos territoires : les rendez-vous



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Roger DIDIER

Conseiller régional,

Vice-Président à l'aménagement du territoire

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Avenir de nos territoires, un an après : outils et ateliers

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Eliane BARREILLE

Conseillère Régionale,

Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme

Des temps d'échanges

La conférence annuelle des territoires, le grand rendez-vous du SRADDET

- Faire le point sur la mise en œuvre du SRADDET avec l'ensemble des partenaires ayant participé à son élaboration
- Enrichir la réflexion sur la stratégie régionale grâce à des interventions d'experts et de membres du conseil scientifique
- 1 rdv annuel

Des temps d'échanges

Les instances territoriales de dialogue, un élément clé du dispositif de gouvernance du SRADDET

- Pour accompagner la mise en œuvre du SRADDET dans les territoires
- Des espaces de dialogue entre la Région, les territoires et les services de l'Etat
- Autour des enjeux de l'aménagement régional et les objectifs chiffrés par grands espaces où la déclinaison territoriale reste à construire, notamment pour la croissance démographique, la consommation de l'espace et la production de logements
- Prochaines instances : mi décembre

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Les guides de mise en œuvre du SRADDET

Gilles PERILHOU

Directeur de l'AURAV

Accompagner les territoires dans leurs politiques territoriales

- Deux guides diffusés :
 - « Prévention, tri des déchets et économie circulaire »
 - « Guide de mise en œuvre dans les SCOT »
- A venir (fin 2020) : guides de mise en œuvre du SRADDET dans les PDU / PDM, les PCAET, les Chartes de PNR
- 2021 : guide de mise en œuvre dans les PLU(i)

Une série de guides de mise en œuvre du SRADDET



Ce que ne sont pas les guides

- Ils ne se substituent pas ou ne remplacent pas les objectifs et les règles du SRADDET
- Ils ne sont pas une interprétation du SRADDET
- Ils n'ont pas de valeur juridique et n'ont aucun caractère opposable
- Il ne présagent pas des avis de la Région sur les documents de planification
- Pour le guide de mise en oeuvre du SCoT, il ne prend pas en compte des ordonnances du 17 juin 2020

« Tout commence lors de la mise en œuvre »

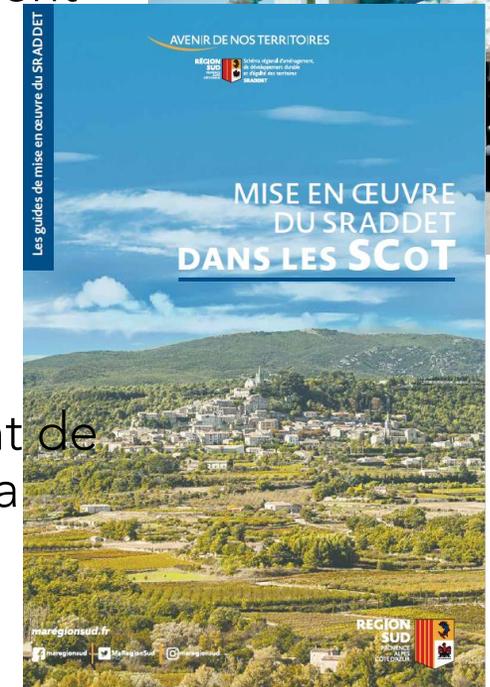


Ce que sont les guides

« Tout commence lors de la mise en œuvre »

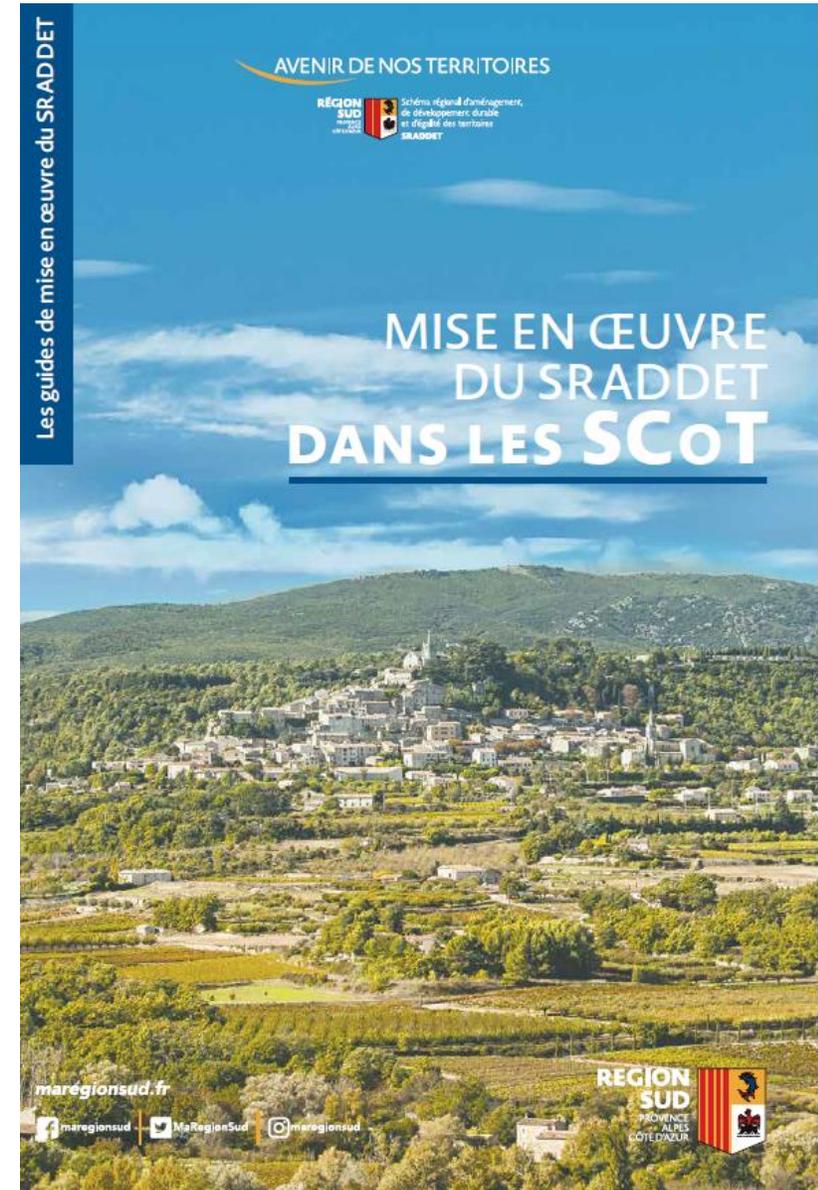
Boîte à outil

- Faciliter la déclinaison du SRADDET en prenant en compte la diversité des territoires de la Région
- Favoriser l'appropriation du SRADDET, son contenu et son « esprit »
- Mettre en avant les questions que doivent se poser les territoires dans leurs démarches de planification
- Illustrer les possibles
- Dépasser l'élaboration d'un document de planification pour accompagner dans la durée les territoires



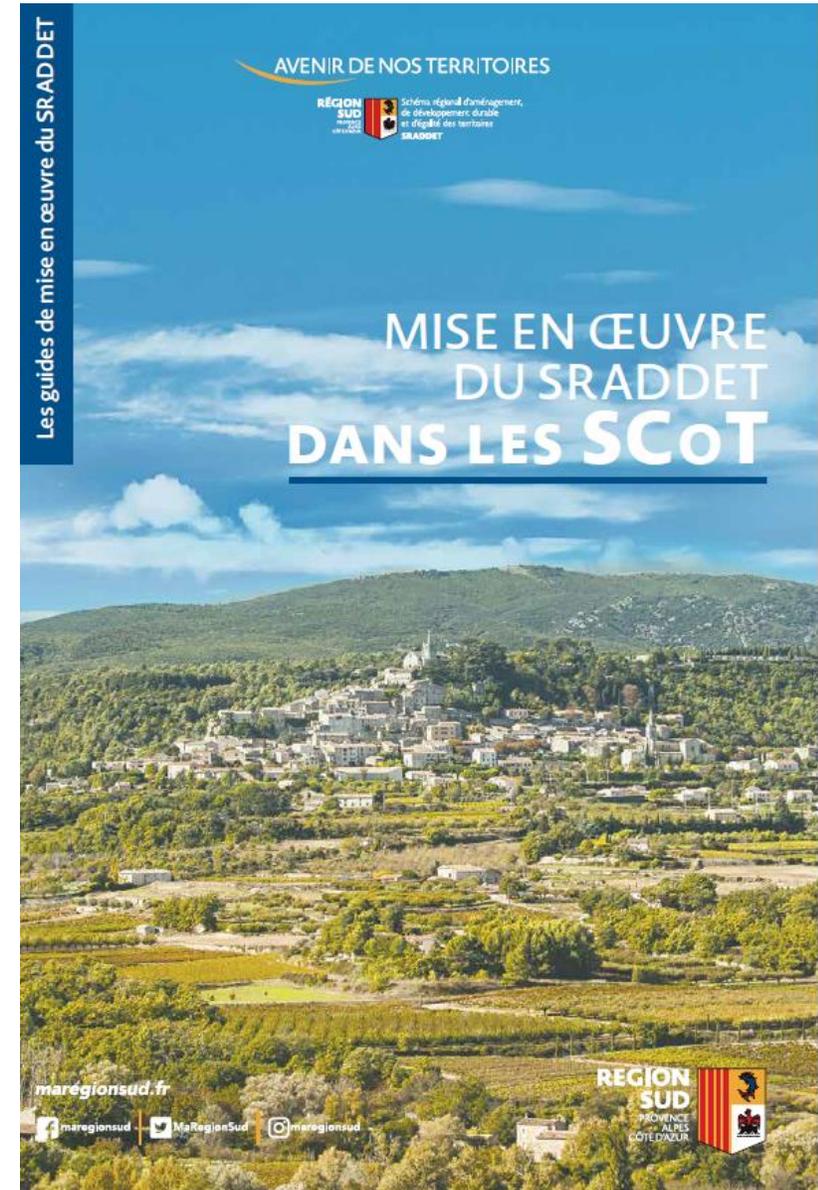
Une conception simple du guide du SCoT

- Par grandes thématiques
- Lien entre un objectif et les autres objectifs et règles concernés
- Rappel de ce qui est prescriptif
- Esprit des objectifs et de la règle visés
- Propositions et exemples de déclinaison dans le rapport de présentation, le PADD et le DOOD



Exemple : la maîtrise de la consommation de l'espace

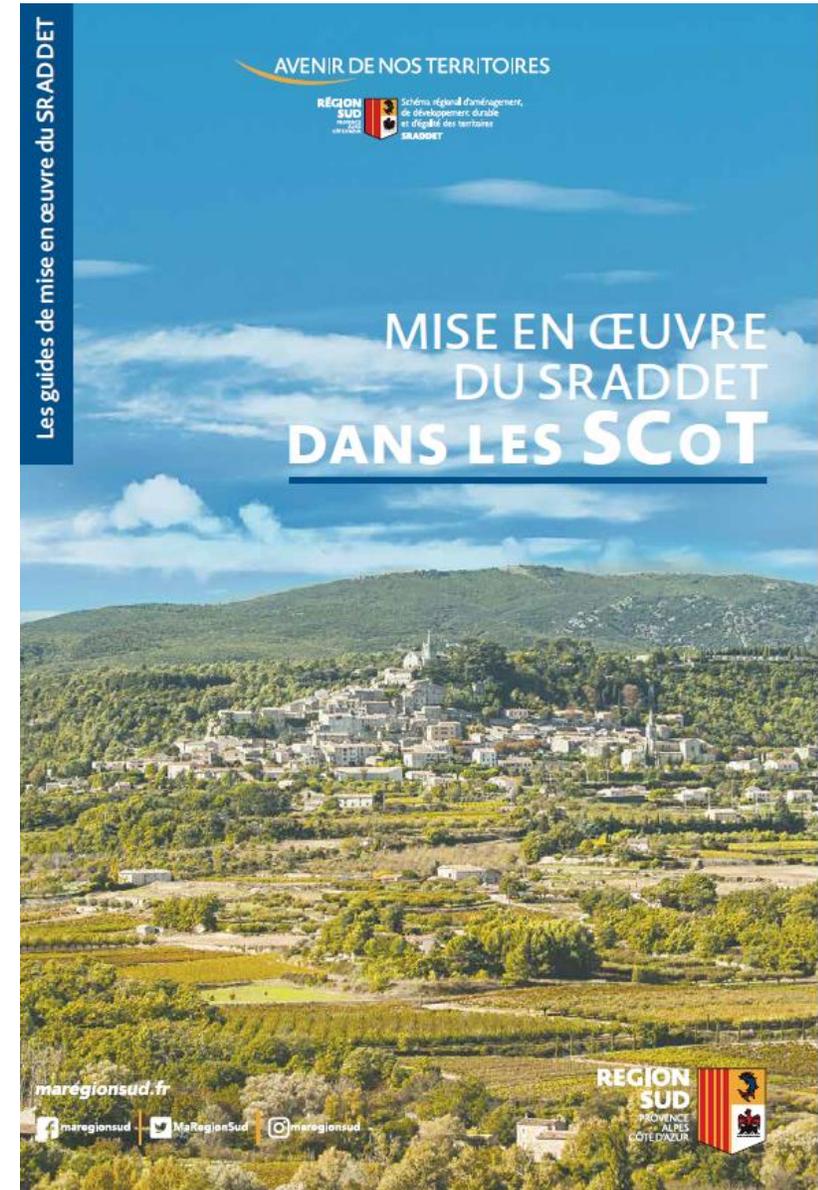
- Comment le SCOT peut-il contribuer à l'objectif régional de consommation d'espace en **divisant au moins par deux le rythme de consommation d'espaces** agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030, en cohérence avec le développement démographique du territoire ?
- Période de référence : 2006 - 2014



Exemple : la maîtrise de la consommation de l'espace

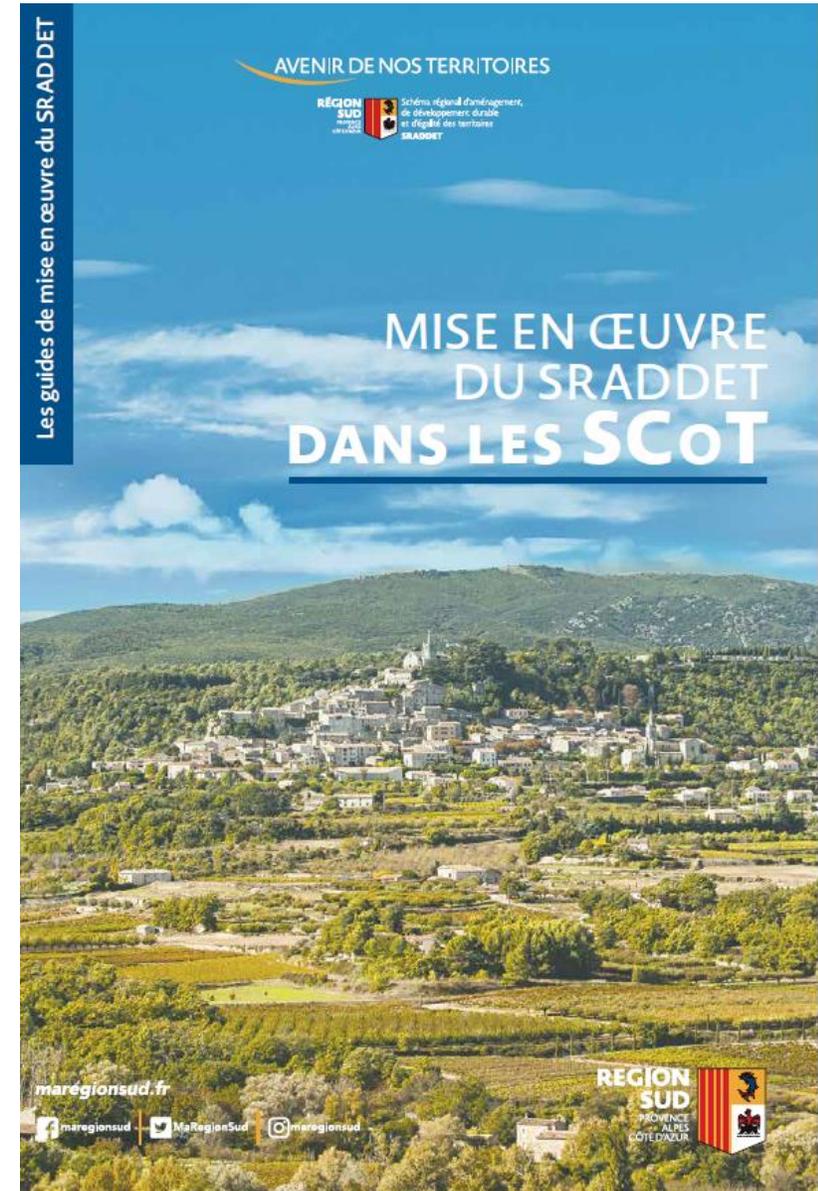
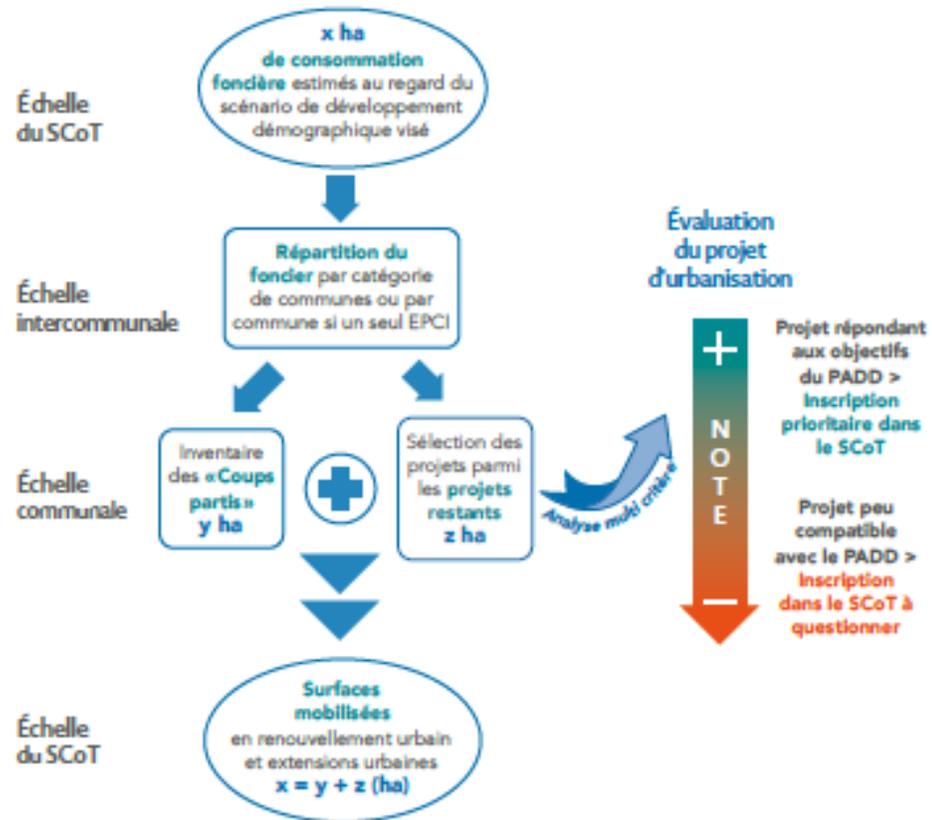
- Un objectif qui renvoie à d'autres objectifs du SRADDET :
 - Prioriser l'optimisation des enveloppes urbaines et zones d'activité existantes
 - Promouvoir des formes urbaines et densité plus vertueuses
 - La préservation du socle naturel, agricole et paysager régional
 - ...

Ambition démographique et économique, production de logements => estimation des besoins en foncier



Exemple : la maîtrise de la consommation de l'espace

- Comment le SCoT peut-il inciter à prioriser la mobilisation du foncier dans les enveloppes urbaines et à limiter l'impact des extensions urbaines ?



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Retour de terrain

Laurent Chevalier

Directeur général adjoint Communauté d'agglomération

Cannes Pays de Lérins

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Le prix Avenir de nos territoires

David GEHANT

Conseiller Régional,

Président de la Commission "Aménagement du territoire et Infrastructures numériques"

Un prix pour mettre à l'honneur les réalisations des territoires

Le prix Avenir de nos territoires

- Pour la mise en œuvre opérationnelle et prospective du SRADDET (atteinte des objectifs et applicabilité des règles)
- Pour accompagner les acteurs des territoires dans l'appropriation du SRADDET
- Pour récompenser l'exemplarité et l'innovation

Le prix Avenir de nos territoires

Les 6 catégories de Prix

2 catégories pour la ligne directrice LD2 : la stratégie urbaine

- **Catégorie 1 - LD2** - reconquête et confortement des centralités (renforcer les centralités et leur mise en réseau),
- **Catégorie 2 - LD2** - gestion économe de l'espace (maîtrise du foncier).

2 catégories pour la ligne directrice LD3 : égalité et diversité entre des territoires solidaires et accueillants

- **Catégorie 3 - LD3** - des modèles de développement des territoires ruraux et de montagne
- **Catégorie 4 - LD3** - coopération interterritoriale (coordination de projets à l'échelle des espaces, entre métropoles ou de solidarité amont-aval)

2 prix spéciaux du jury : réalisations originales en matière

- **d'innovation**
- **de solidarité et/ou de coopération**

Le prix Avenir de nos territoires

Les candidats

- Communes
- Départements
- Structures porteuses de Scots
- Parc Naturel Régional (PNR)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Métropoles

Calendrier

- Dépôt des candidatures : décembre 2020
- Remise des prix : février 2021

Toutes les infos sur :

Le prix Avenir
de nos
territoires



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Les outils d'appropriation

Alix ROCHE

Directrice de la Délégation Connaissance Planification transversalité, Région SUD

Le cycle de formation

1	Sensibilisation	Cadre général, stratégie et mode d'emploi du SRADDET	06/10 - 09h00 -12h30	Visio
2	Approfondissement	Ambition démographique stratégie urbaine et amélioration du cadre de vie	15/10 - 09h-12h30	Visio
3	Approfondissement	Maitrise de la consommation d'espace confortement des centralités et stratégie de transport et de mobilité	05/11 - 09h – 12h30	Visio
4	Approfondissement	La Préservation du socle écologique, paysager et agricole régional	17/11 - 09h-12h30	Visio
5	Approfondissement	La transition écologique énergétique et l'adaptation au changement climatique	24/11 - 14h-17h30	Visio
6	Expert	La stratégie régionale des déchets et de l'économie circulaire	01/12 - 09h-12h30	Visio
7	Expert	L'application du SRADDET aux SCOT cas pratiques	15/12 - 09h-12h30	Présentiel
8	Expert	Les indicateurs de suivi du SRADDET et les référentiels partagés	12/01 - 09h-12h30	Visio
9	Expert	Les évolutions à venir du SRADDET liées au nouveau cadre législatif	21/01 - 09h-12h30	Visio
10	Territorial	L'application du SRADDET à l'espace Provençal	02/02 - 09h – 17h	Présentiel
11	Territorial	L'application du SRADDET à l'espace azuréen	04/02 - 09h – 17h	Présentiel
12	Territorial	L'application du SRADDET à l'espace rhodanien	09/02 - 09h – 17h	Présentiel
13	Territorial	L'application du SRADDET à l'espace Alpin	11/02 - 09h – 17h	Présentiel

Pour accompagner les acteurs dans la compréhension et la mise en œuvre du SRADDET

La formation

- **Qui peut s'inscrire** : les acteurs de l'aménagement du territoire régionale – techniciens des collectivités et syndicats mixtes en charge de l'application du SRADDET dans leur SCoT, PDU, PCAET, Charte PNR, PLUi, agents des services de l'Etat
- **Formation à distance** : pas de limite de participants
- **Formation en présentiel** : 25 participants maximum
- **Comment s'inscrire** :



La journée d'actualité SRADDET

La formation

- **En partenariat** avec le CNFPT, la DREAL et les agences d'urbanisme
- **Témoignages** de représentants du Comité Partenarial qui ont suivi l'élaboration du SRADDET et de collectivités ayant pris en compte le SRADDET dans leur SCOT
- **Quand** : 1^{er} trimestre 2021

Des temps d'échanges

Des ateliers territoriaux

- En complément des instances territoriales de dialogue
 - Pour approfondir certaines problématiques
 - Poursuivre la réflexion collective
 - Décliner certains objectifs et règles
- ➔ Sur toutes les thématiques du SRADDET à la demande des partenaires

L'édition interactive des documents , pour une lecture numérique plus facile

- Naviguer plus facilement au sein des documents, aller directement à la règle ou à l'objectif ciblé, revenir au menu...

Des outils numériques d'information

RAPPORT

- Table des matières
- Liste des objectifs

FASCICULE DES RÈGLES

- Table des matières
- Liste des règles

RETOUR



PAGE INTERACTIVE

Des liens vous permettent de naviguer facilement dans ce document



¹ La focale régionale, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2015.

Le phénomène de creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales de la région : les mobilités individuelles contribuent en effet à renforcer les processus de ségrégation ou « fracture territoriale ». Elles s'expliquent par un double mouvement de flux de populations. D'une part, les territoires à faibles ressources fiscales accueillent des populations fragiles et voient partir leurs populations favorisées, notamment les couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires. D'autre part, les territoires les plus riches voient partir leurs populations fragiles, notamment les familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de forma-



² Insee, Portrait social, 2014.

plus aisées¹. Le processus de « fracture territoriale » se manifeste en Provence-Alpes-Côte d'Azur par une présence plus importante des populations fragiles dans les pôles urbains et ruraux que dans les espaces périurbains et résidentialisés. Inversement, les populations plus aisées contribuent au phénomène de périurbanisation par le choix du cadre de vie et de la maison individuelle, qui est un facteur de déménagements. Le périurbain demeure ainsi plus riche que les villes et les banlieues². L'analyse de la fracture territoriale confirme donc la partition de l'espace territorial entre villes et banlieues d'un côté, espaces périurbains de l'autre, ainsi qu'entre villes et espaces ruraux.



L'essentiel du SRADDET, les messages du SRADDET

Choix des thématiques

Gestion économe de l'espace

Notre région aujourd'hui

750 ha / an
d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés

Notre ambition pour demain

47%
de l'espace consommé pour les zones d'activités et les équipements

Notre stratégie pour réussir

44%
pour l'urbanisation et l'habitat

Nous n'avons pas de région de rechange.

Au sens du SRADDET, la consommation d'espace est la mutation d'un espace à dominante agricole, forestière ou naturelle en un espace accueillant de l'habitat, des activités, des infrastructures, des équipements publics et privés, y compris sportifs et de loisir.

Or dans notre région, la consommation d'espace est aujourd'hui deux fois plus rapide que l'évolution démographique. Les pressions exercées sur les espaces agricoles et naturels sont protéiformes.

- L'étalement urbain et l'activité économique mobilisent nos ressources naturelles et foncières, et conduisent à l'augmentation des rejets polluants et de la congestion routière.
- L'attractivité touristique entraîne une sur-fréquentation des espaces naturels ainsi qu'une proportion élevée de résidences secondaires.
- La production d'énergies renouvelables, comme le photovoltaïque au sol, constitue un motif nouveau de consommation foncière, à surveiller.

La consommation d'espace a des conséquences en termes de :

- Renchérissement du coût du logement ;
- Dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs ;
- Imperméabilisation des sols et vulnérabilité face au risque inondation ;
- Rupture des continuités écologiques ;
- Allongement des distances domicile-travail, vecteur de pollution et de congestion ;
- etc.

Enfin, le maintien des dernières terres irriguées

Maîtriser la consommation d'espace, c'est donc garantir la qualité de vie de notre territoire et en promouvoir un développement nécessaire modération foncière.

Le SRADDET fixe l'objectif principal de réduire, voire stopper la consommation foncière réalisée au détriment des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Choix des thématiques

Stratégie urbaine régionale

Notre région aujourd'hui

118 centralités identifiées par le SRADDET

Notre ambition pour demain

5 centralités métropolitaines (Marseille, Nice, Toulon, Aix-en-Provence, Avignon)

Notre stratégie pour réussir

5 850 000 habitants en 2050

Découvrez ci-dessous la carte de la stratégie urbaine régionale du SRADDET.

Elle comprend deux niveaux de lecture :

- Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine, des espaces les plus métropolisés aux espaces à dominante rurale ou naturelle.
- La localisation des communes appartenant à chaque niveau de centralité : centralités métropolitaines, centres urbains régionaux, centres locaux et de proximité.

[Télécharger la carte et sa légende \(PDF\)](#)

- Centralités métropolitaines
- Centres urbains régionaux
- Centres locaux et de proximité
- Espaces SRADDET
- Espaces « les plus métropolisés »
- Espaces sous influence métropolitaine
- Espaces d'équilibre régional
- Espaces à dominante rurale ou naturelle
- Région

- Centralités métropolitaines
- Centres urbains régionaux
- Centres locaux et de proximité
- Espaces « les plus métropolisés »
- Espaces sous influence métropolitaine
- Espaces d'équilibre régional
- Espaces à dominante rurale ou naturelle

La lettre numérique d'information SRADDET, pour être informé de l'actualité SRADDET

Des outils numériques d'information

« Soyons fiers dans vingt ans de ce que nous avons commencé à faire aujourd'hui... »

Renaud Muselier
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président de Régions de France

LETTRE D'INFORMATION N°2

Juin 2020

A LA UNE



Publié le 22/06/2020

Mise en œuvre du SRADDET, création d'un prix régional Avenir de nos territoires

A l'occasion de son assemblée plénière du 19 juin dernier, la Région a approuvé la création du Prix...

[LIRE L'ARTICLE](#)



PLANIFICATION RÉGIONALE
Publié le 06/03/2020

Application du SRADDET, les territoires concernés

En Région Sud, première de France à avoir finalisé son SRADDET « Avenir de nos territoires »,...

[LIRE L'ARTICLE](#)



Publié le 06/03/2020



Publié le 22/06/2020

- Pour informer sur l'actualité SRADDET et poursuivre la démarche de concertation
- Envoyée en fonction de l'actualité du schéma à l'ensemble des membres du Comité partenarial, soit plus de 1 000 interlocuteurs

Le Programme régional opérationnel foncier

Des outils méthodologiques

- Recense et valorise l'ensemble des **dispositifs et cadres d'intervention de la Région** pour permettre d'atteindre les objectifs du schéma en terme de **gestion économe de l'espace** et d'articulation avec les enjeux régionaux de **production de logements, transports et mobilité, enjeux de biodiversité et d'agriculture, développement des énergies renouvelables et gestion des déchets, et développement économique.**
- Se décline en 7 axes, reprenant les différents enjeux de gestion économe de l'espace du SRADDET

Des outils méthodologiques

Les Avis de la Région sur les documents de planification

Conformément à la réglementation, la Région est Personne Publique Associée dans le cadre de l'élaboration des documents de planification :

- Schéma de Cohérence Territoriale
 - Plans de Déplacement Urbain
 - Plans Climat Air Energie Territoriaux
 - Chartes de Parcs Naturels Régionaux
- ➔ Accompagnement durant l'élaboration des documents de planification
- ➔ Avis argumentés au moment de l'arrêt des projets, à la lumière du SRADDET

Avenir de nos territoires, un an après : outils et ateliers

1^{ère} table ronde

Eliane BARREILLE, Conseillère Régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme

Gilles PERILHOU, Directeur de l'Agence d'urbanisme du Bassin de vie d'Avignon

Laurent Chevalier, Directeur général adjoint Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

David GEHANT, Conseiller Régional, Président de la Commission "Aménagement du territoire et Infrastructures numériques »

Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance Planification transversalité, Région SUD



AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Avenir de nos territoires,
la mesure de nos évolutions

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Avenir de nos territoires, la mesure de nos évolutions

David GEHANT

Conseiller Régional,

Président de la Commission "Aménagement du territoire et Infrastructures
numériques"

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Avenir de nos territoires, la mesure de nos évolutions

Thibaud MARIJN

Chargé de mission, Région Sud

Objectifs du suivi-évaluation du SRADEET

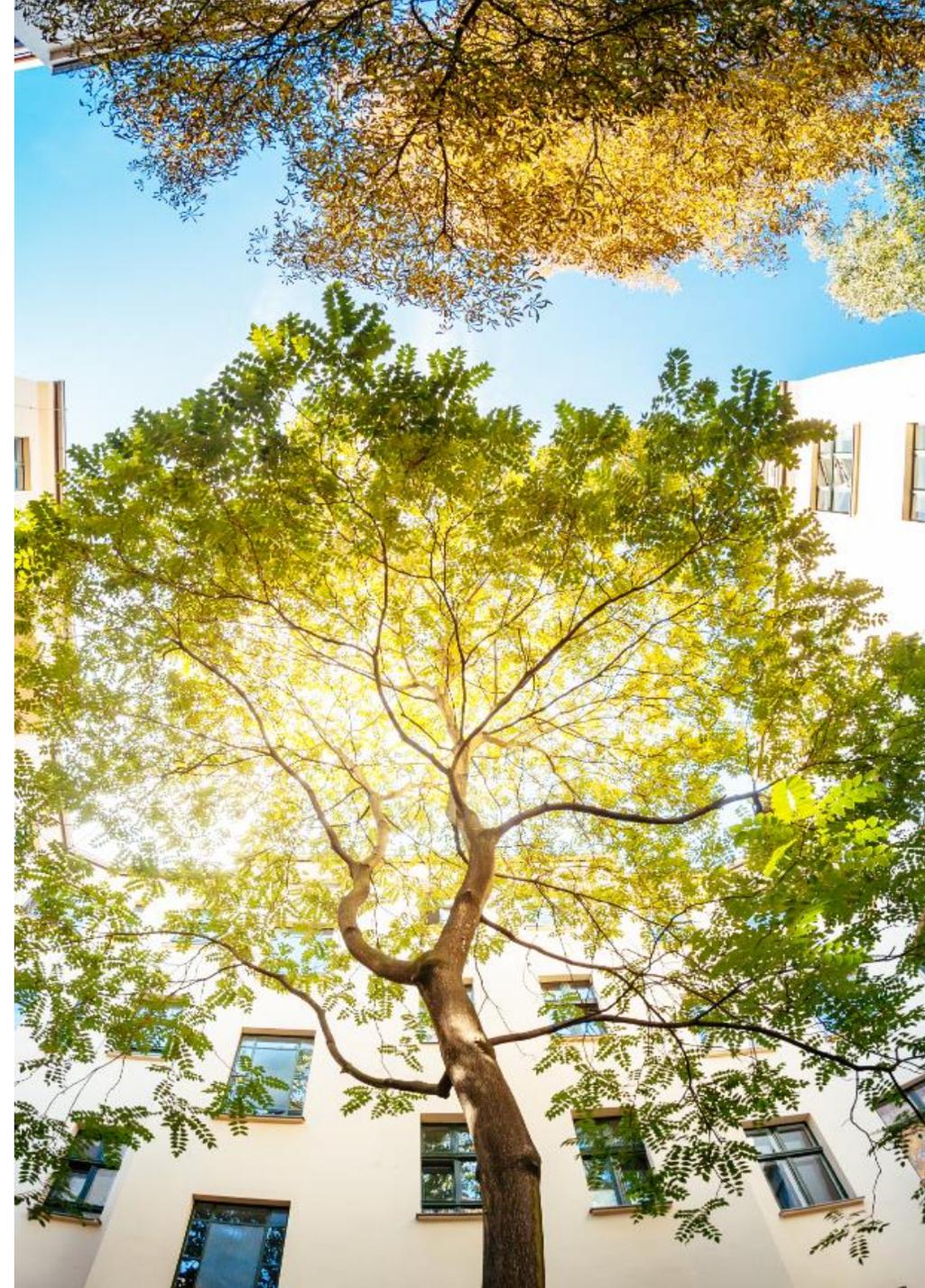
Article R 4251-8 du CGCT : « *Le fascicule des règles du SRADEET comprend les modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles générales et de leurs incidences.* »

Objectifs opérationnels de suivi

1. S'assurer de la **façon dont est appliqué le SRADEET** en tant que nouveau document prescriptif dans la hiérarchie des normes.
2. Appréhender les **incidences du SRADEET sur le territoire**, dans les 11 domaines obligatoires.

Indicateurs de
suivi

Indicateurs
d'incidence



Objectifs du suivi-évaluation du SRADDET (2)

Article L 4251-8 du CGCT : « *La région communique au représentant de l'Etat, à sa demande, toutes les informations relatives à la mise en œuvre du schéma qui lui sont nécessaires pour analyses, bilans, évaluations (...).* »

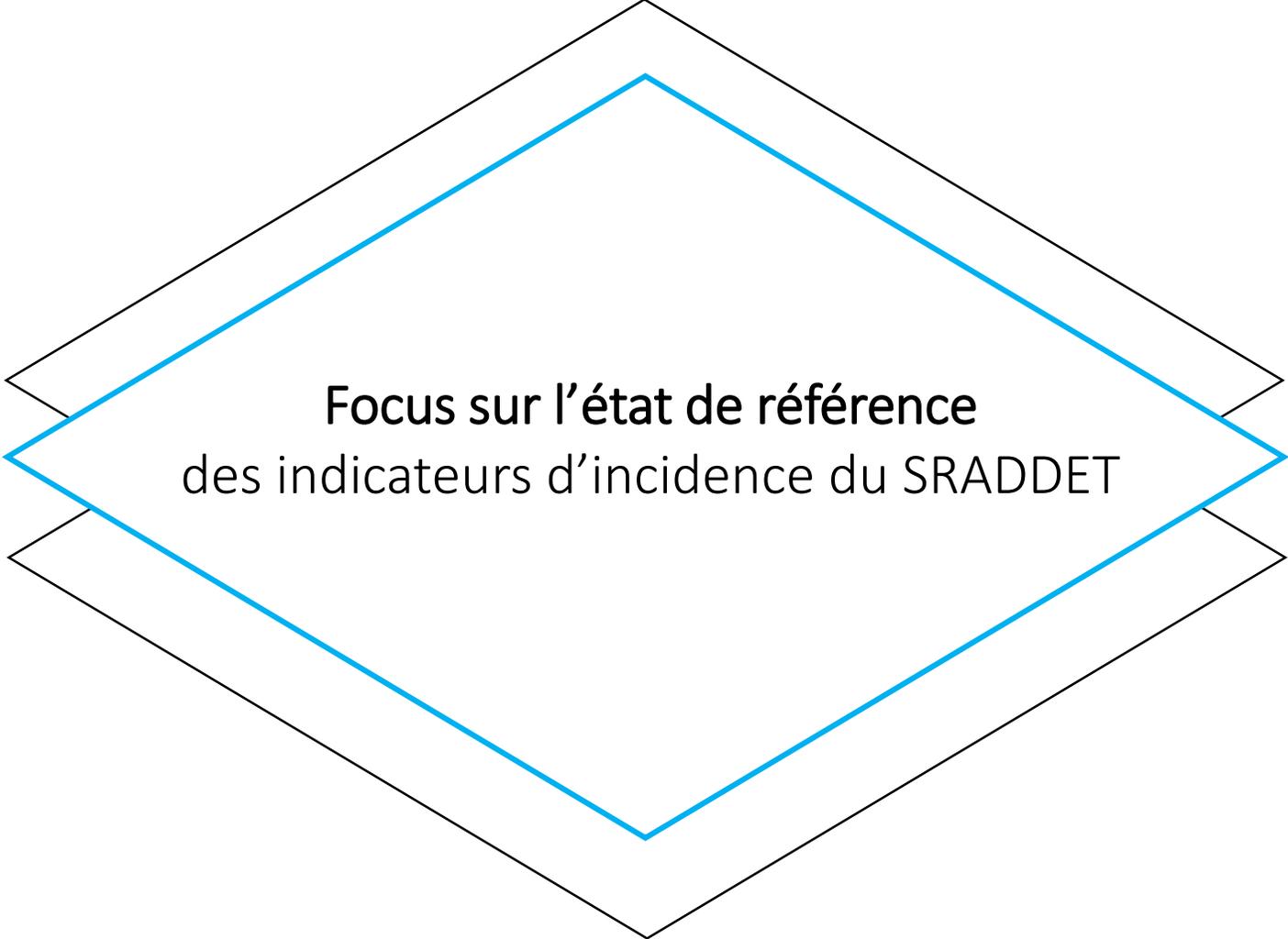
Objectifs de pilotage

1. Permettre la **comparaison**, le partage et la **remontée d'informations** au niveau national.
2. Permettre d'**ajuster le SRADDET** au regard des incidences constatées et de procéder à des réorientations stratégiques.

En cours de
définition

Bilan de mise en
œuvre (2021)





Focus sur l'état de référence
des indicateurs d'incidence du SRADDET

Quels indicateurs retenir ?

130+ indicateurs quantitatifs
Observation régionale et statistique nationale

Des indicateurs régionaux

- Maille géographique régionale.
- Mailles infrarégionales privilégiées : espace SRADDET, niveau de centralité SRADDET.

Concilier local et national

- Capacités d'observation existantes.
- Niveau inter-régional : benchmark, référentiel RdF-Insee.
- Indicateurs nationaux et internationaux : ODD Insee, ODD Nations Unies.

Penser à long terme

- Durabilité des méthodologies
- Disponibilité de la donnée.



Quel usage de ces indicateurs ?

Sélection des indicateurs et recueil des données en 2019-2020
Rapport d'état de référence des indicateurs finalisé d'ici fin 2020

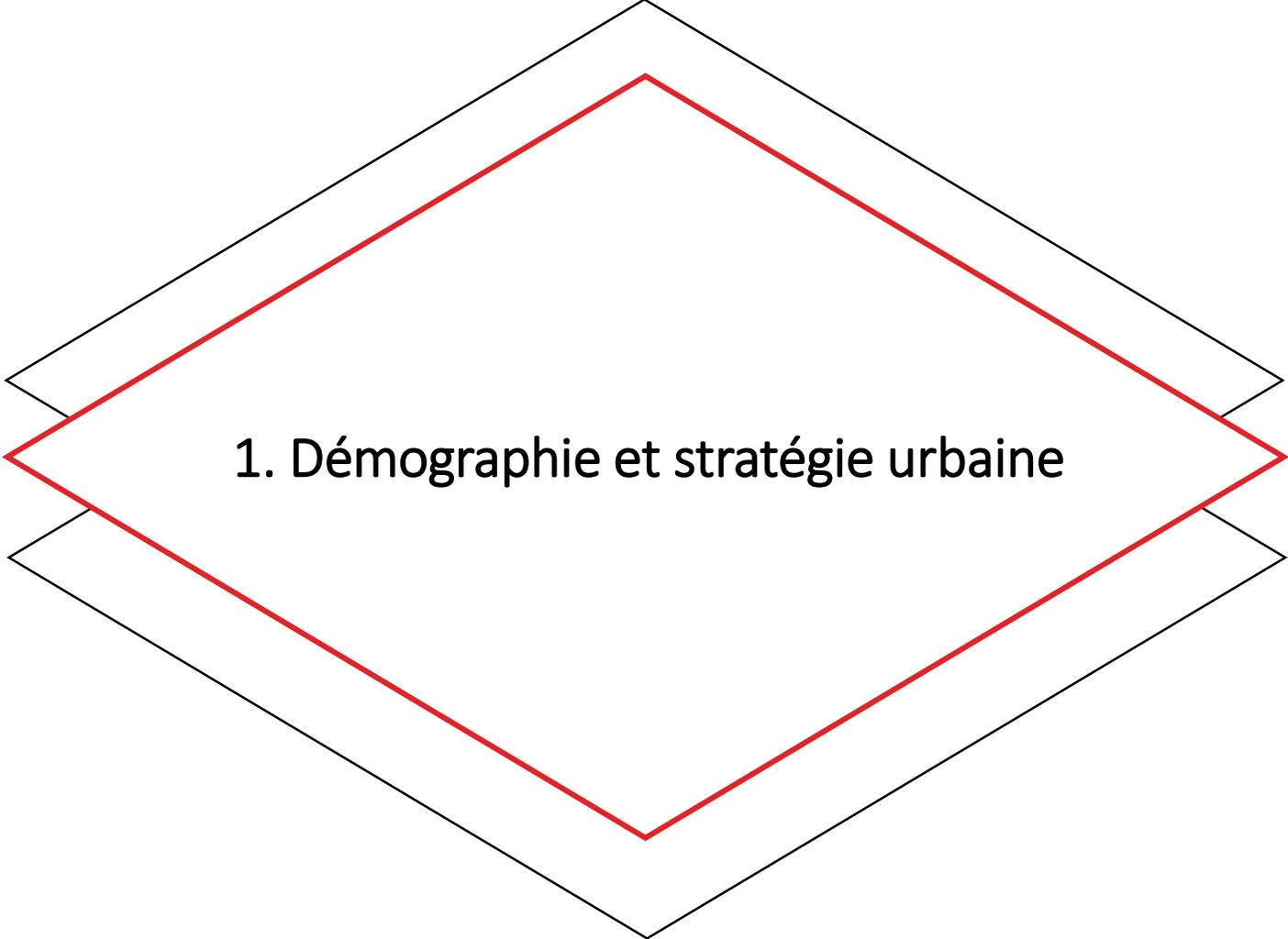
Point de départ... et début de trajectoire

- Connaître « l'état-zéro » et la dynamique pré-SRADDET.
- Positionner la région par rapport à ses pairs.
- Suivre la progression dans l'atteinte de premiers objectifs.
- Actualiser régulièrement les données.

Source d'analyses... et d'inspirations

- Compléter les données par des analyses, rapports, publications.
- Identifier des enjeux d'études à approfondir.
- Présenter régulièrement des données aux territoires et partenaires.

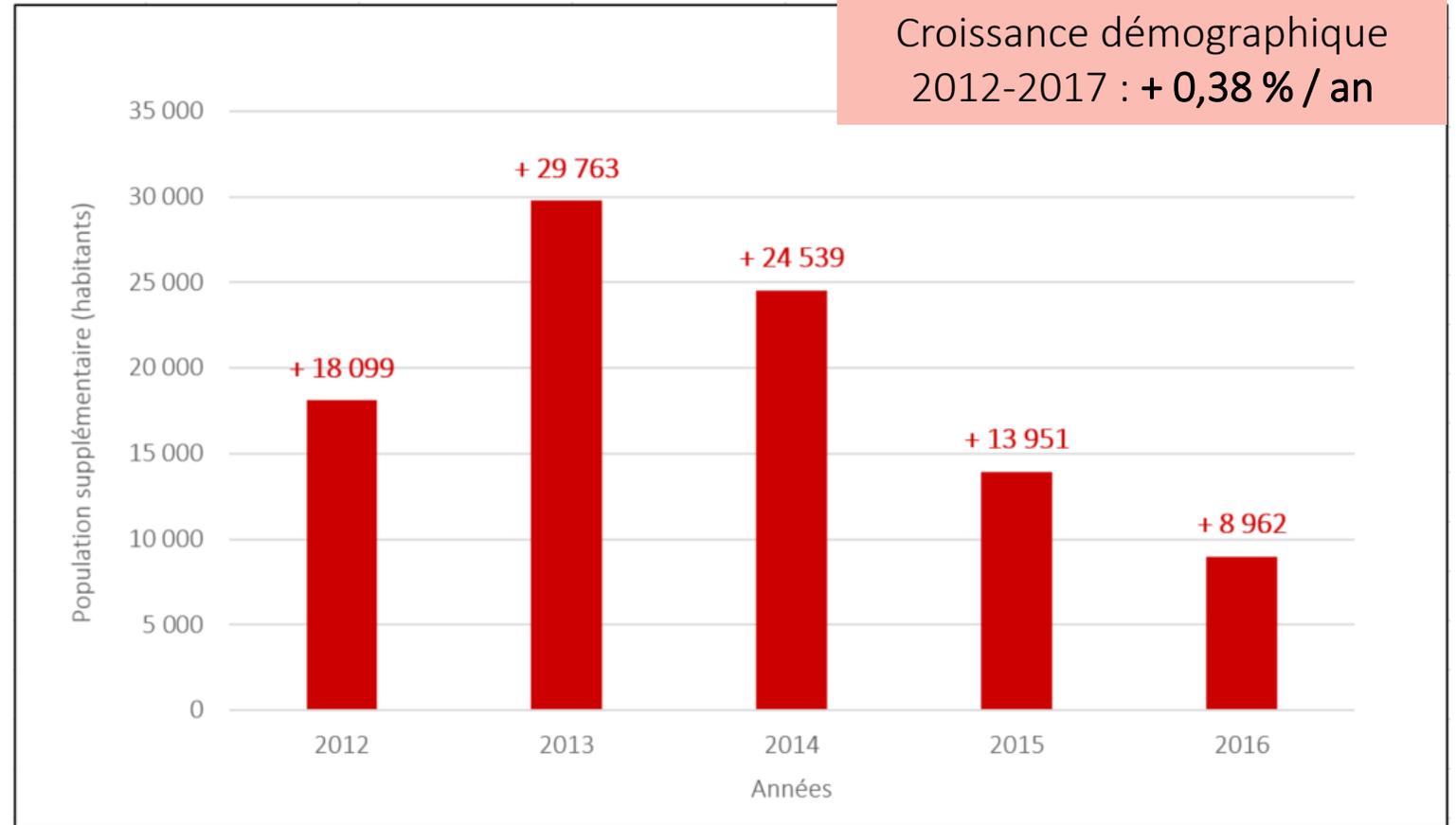




1. Démographie et stratégie urbaine

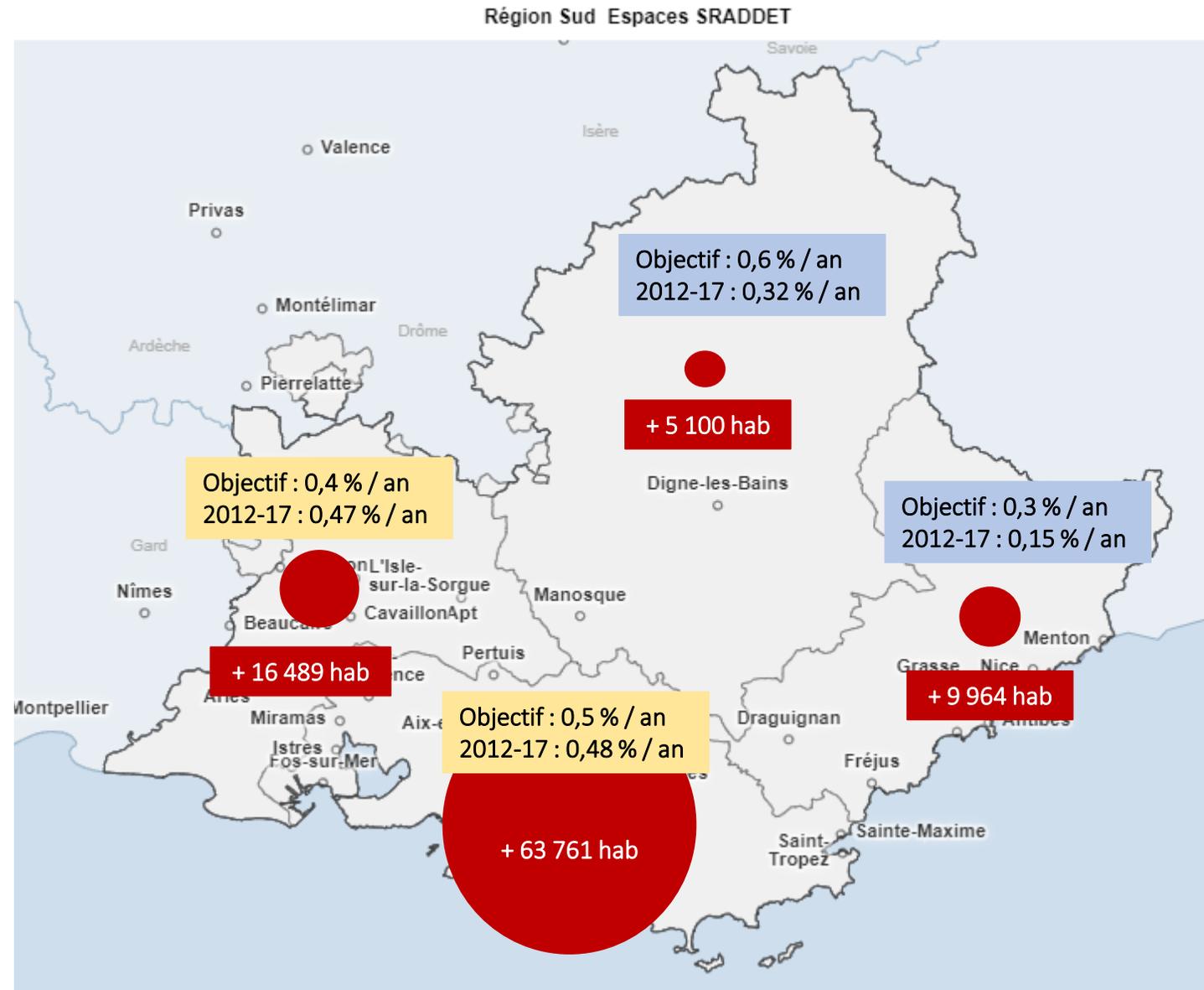
Une croissance démographique en ligne avec les objectifs ?

- Taux de croissance annuel moyen (0,38%) proche de l'objectif fixé par le SRADET.
- Net ralentissement de la croissance démographique depuis 2016 :
 - 0,28% entre 2015 et 2016 ;
 - 0,18 % entre 2016 et 2017.
- Prégance du risque de vieillissement de la population.
- Nécessité de porter une ambition démographique forte.



Un dynamisme démographique plus marqué à l'Ouest

- Espace provençal : 2/3 de la croissance démographique régionale en volume.
- Espaces provençal et rhodanien : en ligne avec objectifs SRADDET
- Espaces alpin et azuréen : rythme deux fois inférieur à l'objectif SRADDET



Développer l'attractivité résidentielle des centres urbains (1)

Niveaux de centralités	Gain de population (2012-17)	Taux de croissance de la population (2012-17)	Taux de croissance du nombre d'emplois au LT (2012-17)
Centralités métropolitaines	+ 25 405	0,27 %	0,20 %
Centres urbains régionaux	+ 3 581	0,07 %	-0,20 %
Centres locaux de proximité	+ 14 212	0,37 %	0,00 %
Hors centralités	+ 52 116	0,75 %	0,48 %
Région	+ 95 314	0,38 %	0,13 %

Communes non identifiées en tant que centralités situées dans les :

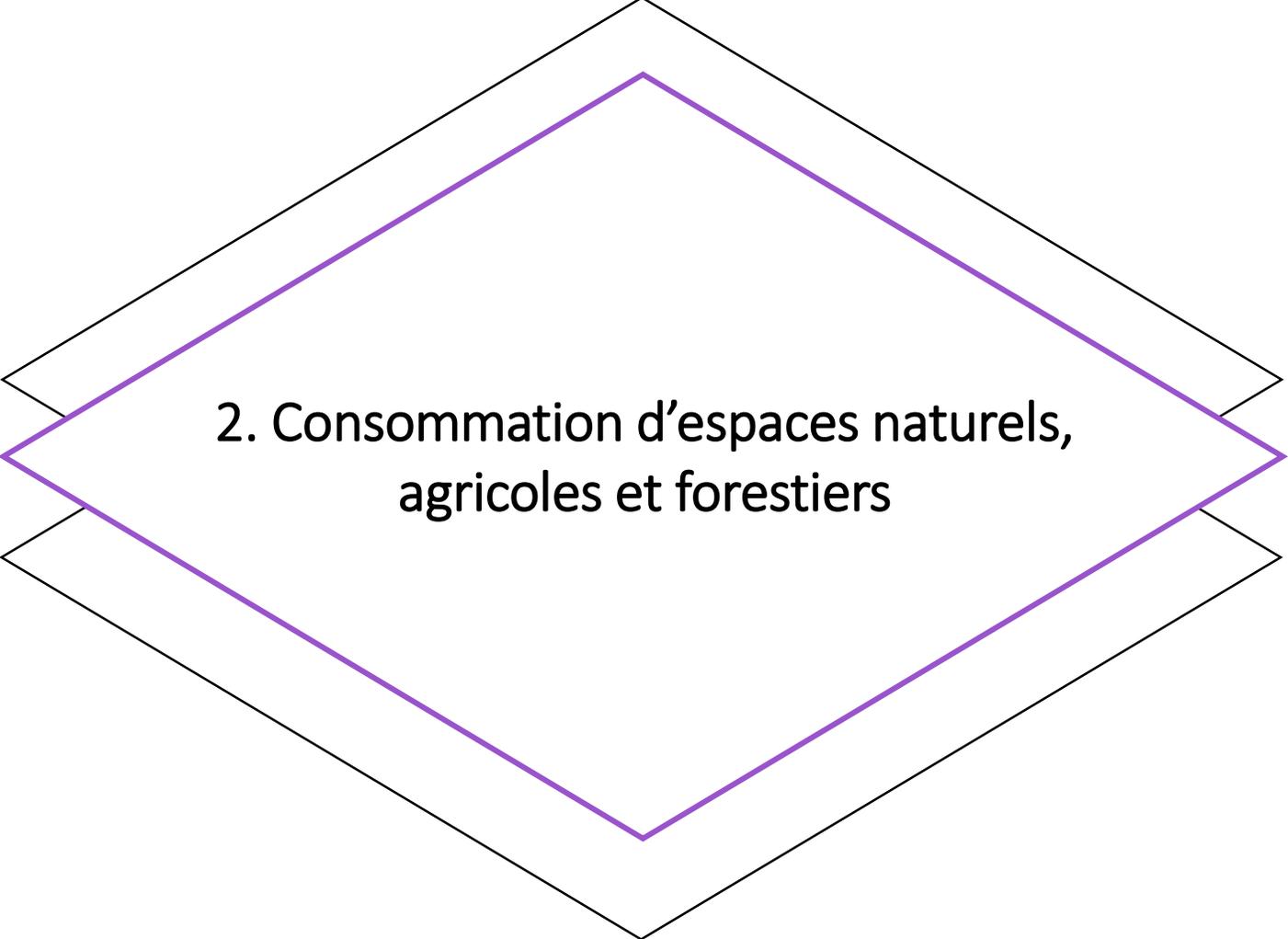
- Espaces les plus métropolisés : + 0,73 % / an
- Espaces sous influence métropolitaine : + 0,99 %
- Espaces d'équilibre régional : + 0,85 %
- Espaces à dominante rurale ou naturelle : + 0,34 %

- **Attractivité démographique faible des centralités métropolitaines.**
- **Importance de l'urbanisation dans les communes périphériques, notamment en « seconde couronne » des espaces métropolitains.**

Développer l'attractivité résidentielle des centres urbains (2)

#	Villes-centres des métropoles	Taux de croissance annuel moyen population (2012-17)	Taux de croissance annuel moyen des emplois (2012-17)
1	Montpellier	1,21	1,44
2	Nantes	1,19	2,01
3	Toulouse	1,13	1,45
4	Bordeaux	1,07	2,04
5	Toulon	0,84	0,42
6	Lyon	0,78	1,09
7	Rennes	0,65	1,03
8	Dijon	0,63	0,42
9	Strasbourg	0,47	0,73
10	Orléans	0,42	0,09
11	Lille	0,36	1,45
12	Clermont-Ferrand	0,33	0,47
13	Marseille	0,25	-0,02
14	Saint-Étienne	0,13	-0,38
15	Tours	0,12	0,68
16	Brest	0,06	-0,36
17	Grenoble	0,01	0,62
18	Nancy	-0,15	0,44
19	Nice	-0,21	0,19
20	Paris	-0,48	0,04
21	Metz	-0,53	-0,84

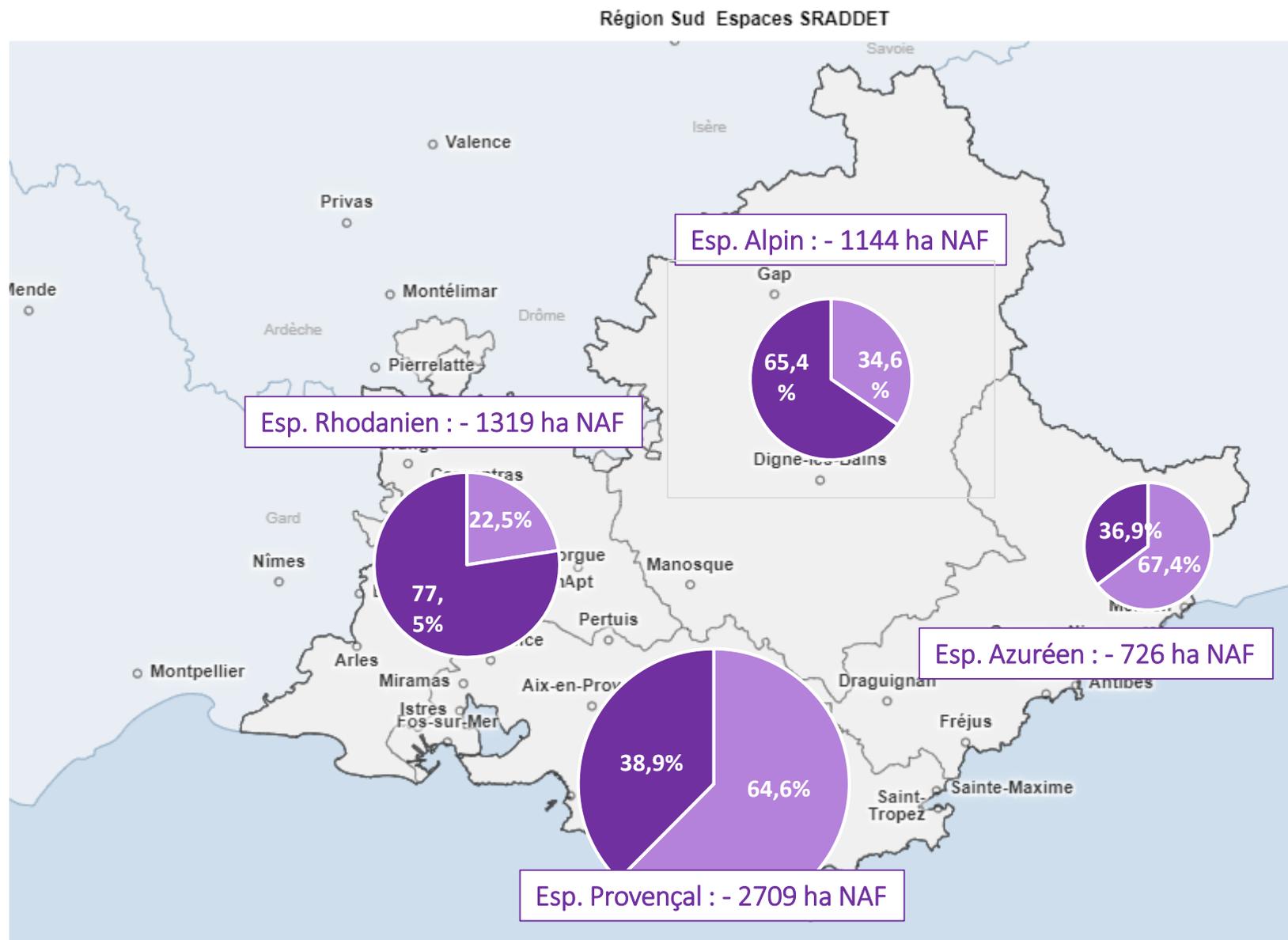
- Les 3 villes-centres des métropoles régionales peinent à combiner attractivité résidentielle et économique.
- **Toulon** : 5^{ème} commune-centre en termes de croissance de la population ; 14^{ème} en termes d'emplois.
- **Marseille** : 13^{ème} (population) et 18^{ème} (emplois)
- **Nice** : 19^{ème} (population) et 15^{ème} (emplois).



2. Consommation d'espaces naturels,
agricoles et forestiers

En volume : le fort poids de l'espace provençal

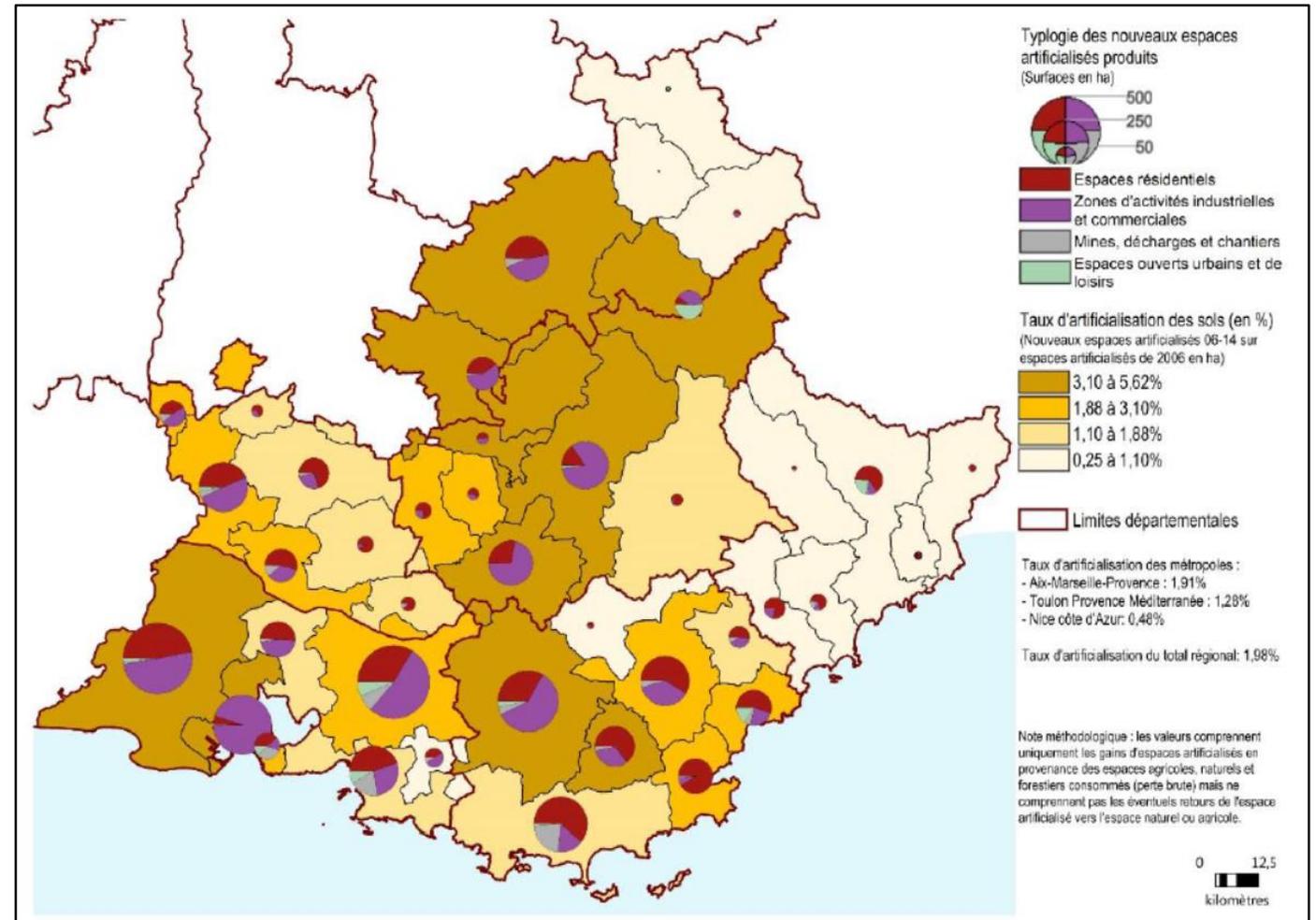
- 5 899 ha de consommation brute d'espaces NAF entre 2006 et 2014
- Consommation d'espaces naturels élevée dans l'espace provençal (65 %) et azuréen (67 %).
- Consommation d'espaces agricoles majoritaire dans l'espace alpin (65 %) et rhodanien (78 %) ; alors que les espaces agricoles sont plus rares dans l'espace alpin.



En dynamique : l'espace alpin en première ligne

Taux d'artificialisation des sols =
$$\frac{\text{Consommation d'espace sur une période donnée}}{\text{Superficie des espaces déjà artificialisés}}$$

- Taux d'artificialisation brut des sols 2006-2014 : 2 % en région.
 - 3,2 % dans l'espace alpin
 - 2,3 % dans l'espace rhodanien
 - 2 % dans l'espace provençal
 - 1 % dans l'espace azuréen
- Importance du phénomène dans l'axe allant du Pays d'Aix à la vallée de la Durance, ainsi que sur l'axe A7/A8.



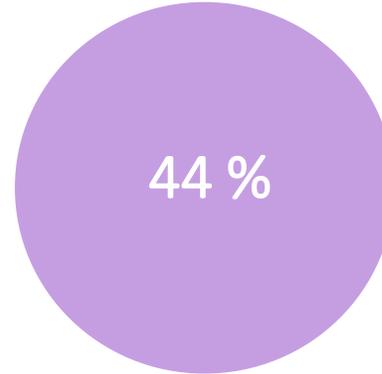
Données : BD OCSOL 2014

Source : Agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bâti diffus, mitage et perspectives

- Important phénomène de **mitage** dans les nouveaux espaces résidentiels entre 2006 et 2014.

Part du bâti diffus

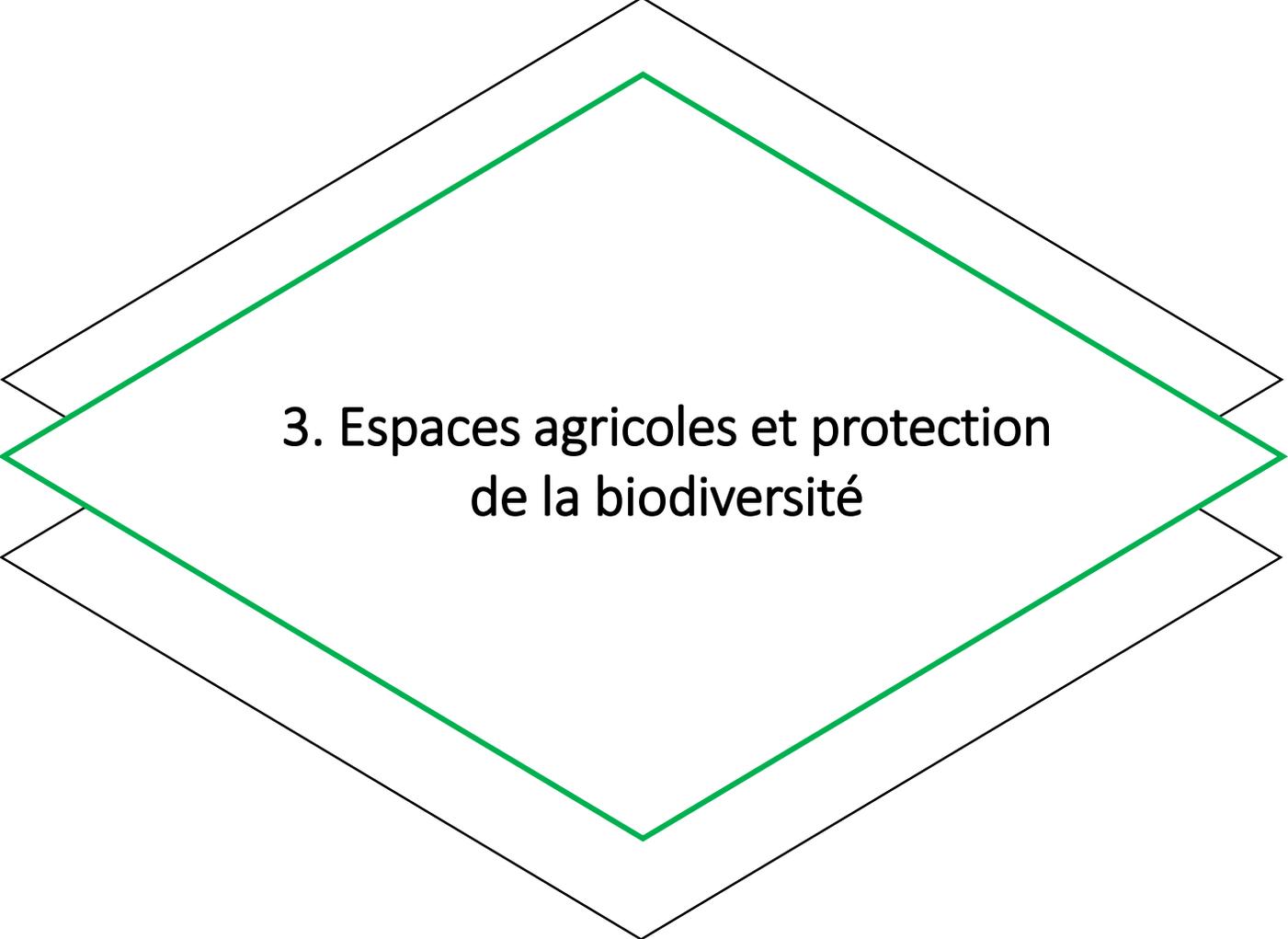


Dans l'ensemble des espaces résidentiels régionaux



Dans les espaces artificialisés à des fins résidentielles entre 2006 et 2014.

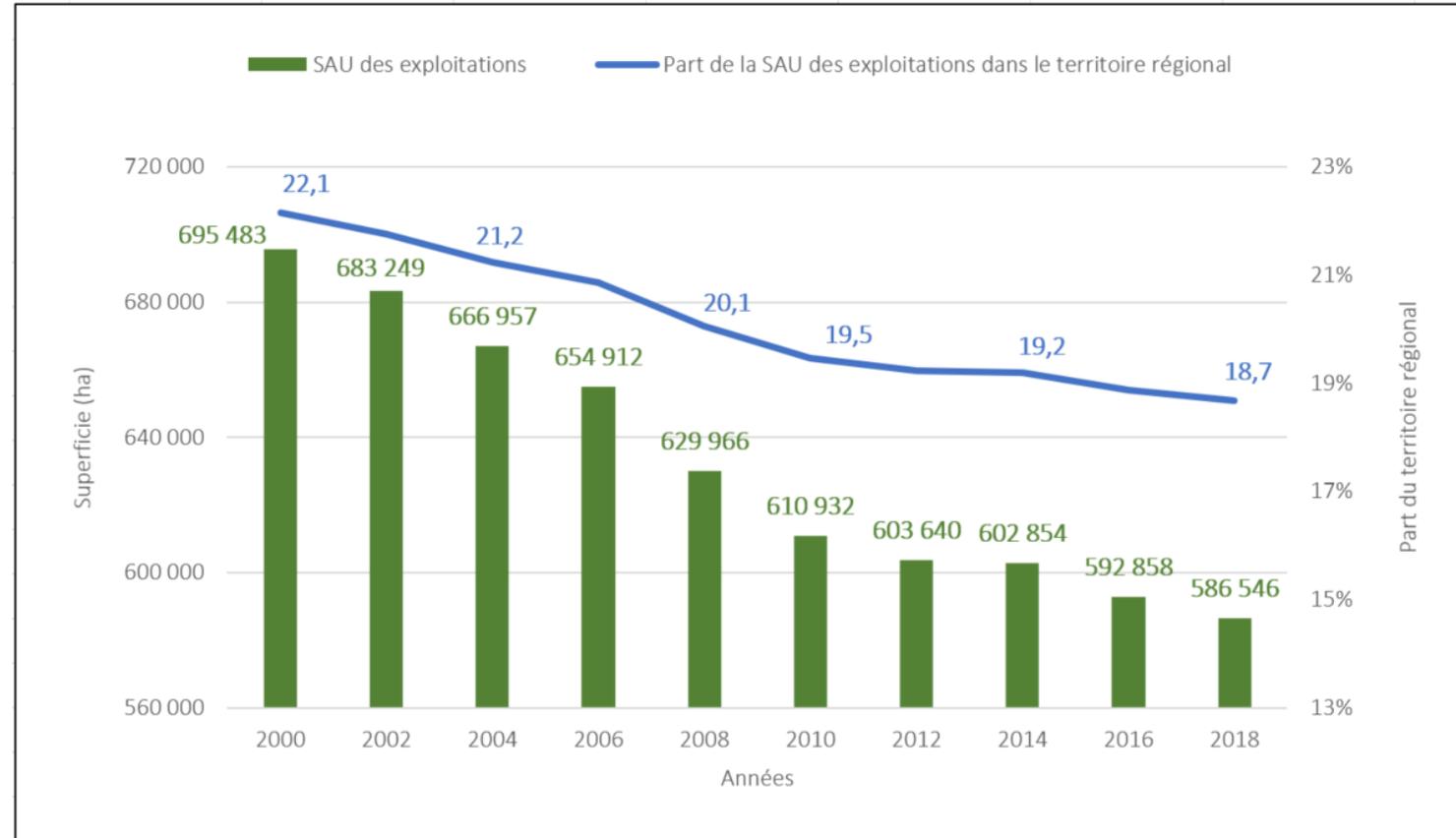
Prochaine actualisation de la BD OCSOL : 2020
Prochaines données issues de la BD OCSOL : 2021-22



3. Espaces agricoles et protection
de la biodiversité

Des espaces agricoles sous forte pression

- Part de **surface agricole utilisée (SAU)** inférieure à 20 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur (France : 54 %).
- **Plus forte diminution** de la part de SAU régionale de France métropolitaine entre 2000 et 2010 : - 2,7 points.
- **Ralentissement de la tendance depuis 2010 :**
 - - 85 000 ha entre 2000 et 2010 (- 14 %).
 - - 25 000 ha entre 2010 et 2018 (- 4%).

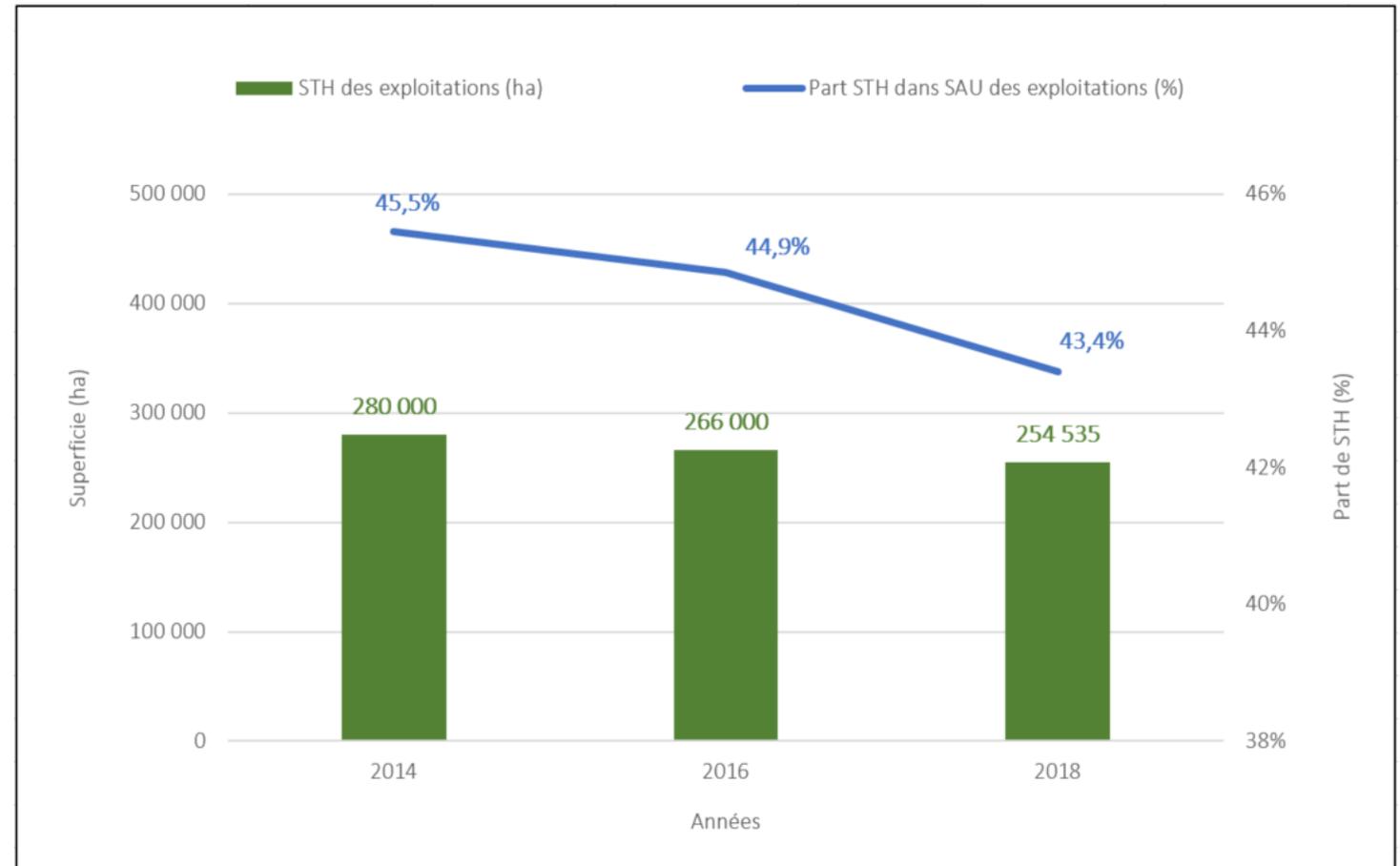


Des surfaces toujours en herbe deux fois plus touchées

Surfaces toujours en herbe (STH) : surface en herbe naturelle ou semée depuis 5 ans ou plus.

Une part de STH dans la SAU **supérieure à 20 %** permet une bonne fonctionnalité des prairies (biodiversité, continuités écologiques, alimentation animale, épuration de l'eau, etc.)

- Part STH dans SAU PACA en 2010 : 45 % (France : 30 %)
- Evolution 2000 – 2010 : - 14%
- Evolution 2014 – 2018 : - 9%
- Depuis 2014, diminution deux fois plus rapide de la STH par rapport à la SAU.



Biodiversité : espèces communes et milieux agricoles à protéger

Indice Région Vivante : dérivé de l'Indice Planète Vivante (IPV), indicateur international de référence pour mesurer l'évolution de l'état de conservation des écosystèmes et de la biodiversité planétaire

- Efficacité des mesures de protection des espèces et espaces (littoral protégé, massifs alpins).
- **Vulnérabilité des espèces communes et des milieux moins protégés** (milieux agricoles cultivés, arrière-pays), soumis à une forte pression foncière.

Indice Région Vivante (IRV)	Évolution 2000 - 2015
IRV global	Stable
IRV par zone géographique	
Littoral	Stable
Arrière-pays	Défavorable
Massifs alpins	Favorable
IRV par milieu naturel	
Milieux agricoles cultivés	Défavorable
Salins et lagunes côtières	Défavorable
Zones humides d'eau douce et plans d'eau	Favorable

Avenir de nos territoires, la mesure de nos évolutions

2^{ème} table ronde

Claude BERTOLINO, Directrice de l'Établissement public foncier

Jacqueline BOUYAC, Conseillère régionale déléguée aux Parcs Naturels Régionaux

Marc Esponda, Directeur des Etudes, Agence d'urbanisme Aire Toulonnaise

Alexandre GAUTIER, Directeur d'études, INSEE



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
HAUTE
CORSE



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Les grands enjeux du modèle urbain post-COVID

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Les grands enjeux du modèle urbain post-COVID

Anne CLAUDIUS-PETIT

Conseillère régionale

Vice-Présidente de la Commission "Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer"

CONFERENCE AVENIR DE NOS TERRITOIRES, la prospective

Intervention du **Conseil Scientifique** d'appui à la connaissance
et à la planification stratégique

5 octobre 2020

Laure **Casanova Enault**, Mcf en Géographie & Aménagement,
Présidente et membre du Conseil Scientifique

Membres du Conseil Scientifique : Emilie **Aubert**, Mustapha **Berra**,
Xavier **Daumalin**, Marta **Debolini**, Stéphanie **Dechezelles**, Jean-Pierre
Gaudin, Joël **Guiot**, Séverine **Landrier**, Valentin **Lyant**, Hélène **Reigner**,
Thierry **Tatoni**, Eric **Verdier**, Pierre **Verger**, Christine **Voiron-Canicio**

La démarche du Conseil scientifique

- La crise sanitaire a modifié nos rapports au territoire
- Nous avons besoin de consolider nos connaissances sur ces changements en cours...
- ...Et nous devons, en conséquence, considérer avec prudence les « prêts-à-penser » la crise

La démarche du Conseil scientifique

- Dans cette incertitude, à quelles balises l'action publique peut s'accrocher et quels sont les principes d'intervention à questionner ?
- C'est dans cette perspective qu'ont été étudiées les problématiques du SRADDET
- Nos réflexions ont permis de formuler trois constats sur les enjeux de la crise

Premier constat. Des fondamentaux de l'aménagement urbain toujours valides, mais fragilisés

Le contexte actuel ne suggère pas de remettre en cause les fondamentaux de l'aménagement urbain, qui à la fois perdurent et sont fragilisés

Premier constat. Des fondamentaux de l'aménagement urbain toujours valides, mais fragilisés

Le contexte actuel ne remet pas en cause les fondamentaux de l'aménagement urbain, qui à la fois perdurent et sont fragilisés

> La crise renforce le besoin de régulation publique, de politique publique, de coordination dans la mise en œuvre des actions et les orientations d'ores et déjà identifiées dans le SRADDET restent pertinentes

Deuxième constat. le contexte de crise sanitaire a exacerbé les tensions territoriales et sociales

Ces tensions semblent s'être cristallisées à partir de situations d'inconfort spatial, souvent cumulées dans divers domaines en particulier celui du logement, des espaces publics et des services de proximité

Deuxième constat.

le contexte de crise sanitaire a exacerbé les tensions territoriales et sociales

Ces tensions semblent s'être cristallisées à partir de situations d'inconfort spatial, souvent cumulées dans divers domaines en particulier celui du logement, des espaces publics et des services de proximité

> La crise invite à un renforcement des mesures dans ces domaines, par exemple par la poursuite des politiques urbaines dites de « réparation » dans les QPV.

Troisième constat. La résolution des inégalités comme levier d'attractivité urbaine et métropolitaine

La crise sanitaire a révélé qu'un certain nombre de métiers banals, dits « de première ligne », étaient aussi des Emplois Métropolitains très Stratégiques.

Troisième constat.

La résolution des inégalités comme levier d'attractivité urbaine et métropolitaine

La crise sanitaire a révélé qu'un certain nombre de métiers banals, dits « de première ligne », étaient aussi des Emplois Métropolitains très Stratégiques.

> Mettre en place des politiques publiques de soutien aux populations exerçant ces métiers apparaît donc aujourd'hui comme un facteur d'attractivité territoriale. Le SRADDET pourrait renforcer des orientations sur ces sujets.

Merci de votre écoute !

Quelques références bibliographiques

- V. S. Cole H., Anguelovski I., Baró F., García-Lamarca M., Kotsila P., Pérez del Pulgar C., Shokry G. & Triguero-Mas M., 2020, The COVID-19 pandemic: power and privilege, gentrification, and urban environmental justice in the global north, *Cities & Health* <https://doi.org/10.1080/23748834.2020.1785176>
- Fondation Abbé Pierre, 2018, Rapport sur l'état du mal-logement en PACA. <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-publications/communiqués-de-presse/letat-du-mal-logement-en-region-paca>
- Garnier J., « Appareil productif, territoire, dialogue social : pourquoi innover ? », *Innovations*, 2012/2 (n°38), p. 167-184. DOI : 10.3917/inno.038.0167. URL : <https://www.cairn-int.info/revue-innovations-2012-2-page-167.htm>
- Honey-Roses J., Anguelovski I., Bohigas J., Chireh V., Daher C., Konijnendijk C., Nieuwenhuijsen M. (2020, April 21). The Impact of COVID-19 on Public Space: A Review of the Emerging Questions. <https://doi.org/10.31219/osf.io/rf7xa>
- Insee, Point de conjoncture, 8 septembre 2020.
- INSEE, Carole Zampini, Peuplement, isolement, pauvreté : des ménages inégalement dotés face au confinement, Insee flash Provence-Alpes-Côte d'azur, n°62, 06/05/2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4484090#:~:text=En%202016%2C%20en%20Provence%2DAlpes,soit%2012%20%25%20de%20a%20population.>
- Lambert A., Cayouette-Remblière J., Guéraud E., Le Roux G., Bonvalet C., Girard V., Langlois L. Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de covid-19 a changé pour les Français, *Population & Sociétés* 2020/7 (N° 579), pages 1 à 4
- MEDDE- ADEME, 2013. Repenser les villes dans la société post-carbone
- Offner J.M., 2020, Anachronismes urbains, Presses de SciencesPo.
- Piron O., « Les familles vivent au sol », *Urbanisme*, n° 356, septembre-octobre 2007.
- Joseph C., Rivière S., Insee, « Plus de 850 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté », Insee Flash Provence n°32, décembre 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2532762>
- Reigner H., Interview, Mediaticités. 13 mai 2020. URL : https://www.mediaticites.fr/interview/national/2020/05/13/les-elus-doivent-reguler-la-metropolisation-plutot-que-culpabiliser-les-citoyens/?gift-code=8LQDpaw0Yi9m0NIroLxKc8mPZ&utm_campaign=article_offert&utm_source=abonne_mediaticites&utm_medium=email
- Simard M. 2020, La pandémie de COVID-19 et le débat sur l'étalement urbain : tournant majeur ou accident de parcours?, *Revue Organisations & territoires*, vol 9., n°1. <https://10.1522/revueot.v29n2.1160>

Les grands enjeux du modèle urbain post-COVID

3^{ème} table ronde

Anne CLAUDIUS-PETIT, Conseillère régionale Vice-Présidente de la Commission " Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer

Laure CASANOVA ENAULT, Présidente du Conseil Scientifique

Eliane BARREILLE, Conseillère Régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Avenir de nos territoires : les rendez-vous

Roger DIDIER

Conseiller régional,

Vice-Président à l'aménagement du territoire

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADET